

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 À 20H00 À LA SALLE MUNICIPALE DE BRÉBEUF

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 13 septembre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M.André Ste-Marie, M.Clément Légaré, M.Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M.Marc L'Heureux, maire.

ÉTAIT ABSENT : M.Pierre Gauthier

Le directeur général, M. Pascal Caron est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

Compte tenu de la situation actuelle de pandémie dûe au Covid-19 et suite au décret numéro 735-2021 du 26 mai dernier, la présente séance se déroule avec présence restreinte du public afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. La séance est également enregistrée et sera publicisée dans les meilleurs délais sur le site web de la Municipalité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

210097

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour suivant, tel que proposé:

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 2 août 2021*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *Octroi de don*
 - 5.2. *TECQ 2019-2023 – programmation partielle des travaux - no.02*
 - 5.3. *Mandat à un notaire et autorisation de signatures – chemin Premier-Plateau*
6. *Sécurité Publique*
 - 6.1. *Ratification de l'Entente intermunicipale Incendie avec la Ville de Mont-Tremblant*
 - 6.2. *Octroi d'un contrat à CITAM concernant un logiciel d'alertes et de notifications de masse*
7. *Transport*
 - 7.1. *Engagement d'un journalier de voirie saisonnier*
8. *Hygiène du milieu*
 - 8.1. *Avis de motion – Règlement 246-18 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles*
9. *Loisirs et Culture*
 - 9.1. *Cautionnement Lettre de crédit bancaire – Comité des Loisirs*
10. *Varia*
11. *Parole aux membres du conseil*
12. *Période de questions*
13. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AOÛT 2021

210098

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 2 août 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D’ADMINISTRATION

210099

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d’administration datée du 31 août 2021 totalisant la somme de 56 698.62\$ et regroupant les chèques 10890 à 10921, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 80 520.72\$ et regroupant les prélèvements no 4376 à 4467 soient approuvées.

ADOPTÉE

5.1 OCTROI DE DON

210100

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf reçoit des demandes de dons de certains organismes ;
ATTENDU QU’il est opportun pour la municipalité d’octroyer ces dons;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Clément Légaré
APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
QUE la Municipalité de Brébeuf octroie le don suivant :

- Fondation médicale des Laurentides : 250\$

ADOPTÉE

5.2 TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX – NO.02

210101

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;
QUE la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente (version no 02) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
QUE la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉE

**5.3 MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURES –
CHEMIN PREMIER-PLATEAU**

210102

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission pour des services professionnels auprès d'un notaire afin de procéder à des échanges de terrains sur le chemin du Premier-Plateau avec deux contribuables;

ATTENDU QUE Me Amélie Gélinas a déposé une proposition au montant de 3000\$, incluant les taxes et frais inhérents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le mandat pour l'échange de terrains prévus sur le chemin Premier-Plateau avec deux contribuables soit donné à Me Amélie Gélinas pour la somme de 3000\$;

ET QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, toute la documentation relative à ces transactions.

ADOPTÉE

**6.1 RATIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE
AVEC LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

210103

ATTENDU QUE le Conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité ont renégocié l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter le remplacement de l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant tel que proposé, pour la fourniture de service de sécurité incendie pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

**6.2 OCTROI D'UN CONTRAT À CITAM CONCERNANT UN LOGICIEL
D'ALERTE ET DE NOTIFICATIONS DE MASSE**

210104

CONSIDÉRANT la fin de l'entente intermunicipale concernant le service d'alerte à la population avec SOMUM ;

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer à l'article 2 du *Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, c'est-à-dire être en mesure, en tout temps, de lancer l'alerte et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de service de CITAM, une division de CAUCA;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat à CITAM pour acquérir le logiciel d'alertes et de notifications de masse pour une durée de trois ans et renouvelable aux mêmes conditions;

QUE les coûts sont les suivants : 1^{ère} année 762.16\$ incluant l'importation et la formation; 2^e année 357.57\$ et la 3^e année 368.30\$, le tout plus les taxes applicables; et les frais de déclenchements sont en sus;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce contrat avec CITAM, une division de CAUCA.

ADOPTÉE

7.1 ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER DE VOIRIE SAISONNIER

210105

ATTENDU QU'un poste de journalier de voirie était à combler pour terminer la saison estivale 2021;

ATTENDU QUE le directeur général et le directeur des travaux publics ont procédé à la sélection d'un candidat au poste de journalier de voirie saisonnier;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter Venezia

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf entérine l'engagement de M. Damian Hassani au poste de journalier de voirie saisonnier, la date de début de l'emploi étant le 25 août 2021;

QUE le salaire, les heures de travail et les conditions de l'emploi de M. Damian Hassani soient selon l'entente d'embauche conclue avec la direction et respectant la Politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE

8.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 246-18 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

M.Alain St-Louis donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil procédera à la modification d'un règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

9.1

CAUTIONNEMENT - LETTRE DE CRÉDIT BANCAIRE – COMITÉ DES LOISIRS

210106

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Brébeuf doit obtenir une lettre de crédit bancaire pour sa demande de permis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour le tirage du Carnaval 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf se porte garante pour la lettre de crédit bancaire requise dans le cadre de la demande de permis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour le tirage du Carnaval 2022;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à ce cautionnement.

ADOPTÉE

10.

VARIA

11.

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

M.le maire mentionne que le conseil se penche sur la location court terme sur le territoire et que la période de dépôt des candidatures aux prochaines élections municipales se déroule du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021.

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables avaient l'opportunité de transmettre à l'avance (jusqu'à midi le jour de l'assemblée), des commentaires et des questions via courriel et/ou téléphone étant donné que la séance se déroule avec public restreint.

Quelques citoyens présents s'expriment entre autres, au sujet de la réglementation sur les chiens, l'accès à la plage et la location court terme.

M.le maire répond aux commentaires et questions.

13.

LEVÉE

210107

L'ordre du jour étant épuisé, M.Clément Légaré propose la levée de la séance. Il est 20h25.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général